

## **AVIS PUBLIC**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la MRC du Val-Saint-François, que le Règlement numéro 2024-02 intitulé Règlement numéro 2024-02 établissant la répartition des dépenses budgétaires de la MRC du Val-Saint-François a été adopté à la séance du Conseil, le mercredi 11 décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la MRC, au 810, montée du Parc à Richmond ou en communiquant au 819 826-6505.

Ledit règlement entrera en vigueur suivant la Loi.

Donné à Richmond, ce 12 décembre 2024.

Guylaine Lampron Greffière-trésorière adjointe